



## Peinture et propriétaire

Par **NellyJR**, le **31/08/2016** à **16:50**

Bonjour, j'écris sur ce forum car j'ai besoin de votre aide :

Je viens de quitter un logement (qui n'était aucunement aux normes et qui n'était pas neuf) A mon entrée, le propriétaire et moi avons convenu que j'effectuerais un travail de peinture car les murs étaient tous de couleurs différentes, ce qui était assez peu esthétique, j'ai donc repeint les murs en blanc. Lorsque je suis partie, il m'a réclamé plus de 150 euros sur ma caution car le travail ne lui plaisait pas, et il trouvait que c'était un travail de "sagouin". Je sollicite donc votre aide afin de savoir s'il a le droit de me réclamer autant d'argent sachant qu'il a donné son accord pour que je repeigne les murs, et que je ne suis pas forcément une professionnelle (c'est forcément moins bien fait qu'avec un artisan).

J'espère que vous me répondrez vite!

Merci à vous

Nelly

Par **janus2fr**, le **31/08/2016** à **20:52**

Bonjour,

La comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie doit faire apparaître une différence au niveau de la peinture, des dégradations doivent être mises en évidence, pour qu'une somme vous soit retenue sur le dépôt de garantie (et non caution) et à condition que cette retenue soit justifiée par un devis ou une facture de professionnel.